



Vallon, le 22 janvier 2024

Election complémentaire au Conseil communal

Une liste comportant le nom d'un candidat ayant été déposée dans les délais fixés,

Monsieur Vincent Contesse

a été proclamé élu Conseiller communal, conformément à l'art. 80 al. 1 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques.

Dès lors, l'élection prévue le 3 mars 2024 est annulée.

Le Conseil communal